



Projet

Aménagement de chambres dans un dortoir et création de salle d'eau individuelle au gîte d'étape des Dentelles

C.C.T.P.

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Lot 01 - Déposes - Gros oeuvre - Façades

Maître d'ouvrage

Commune de Gigondas
Hôtel de Ville de Gigondas
13 Place Gabrielle Andéol
84190 Gigondas

Architecte

Daniel et Cayssol
150 Bis route de Vacqueyras
84260 Sarrians

BET fluide

Agibat
17 Bd Champfleury
84000 Avignon

Économiste / OPC

MG Consulting
Rue du Levant
84270 Vedène

SPS

EPSI
485 Chemin de la Rose Gallica
26700 Pierrelatte

Sommaire

01.1	Généralités du chapitre gros œuvre	P 3
01.1.1	Étendue des travaux.....	P 3
01.1.2	Obligations de l'entrepreneur	P 4
01.1.3	Spécifications et prescriptions générales	P 4
01.2	Généralités du chapitre façades.....	P 6
01.2.1	Étendue des travaux.....	P 6
01.2.2	Obligations de l'entrepreneur	P 7
01.2.3	Spécifications et prescriptions générales	P 8
01.3	Installation de chantier.....	P 9
01.4	Études d'exécutions.....	P 10
01.5	Description des ouvrages de déposes.....	P 11
01.6	Description des ouvrages de gros oeuvre.....	P 15
01.6.1	Création d'ouverture en sous oeuvre	P 15
01.6.2	Divers maçonnerie.....	P 16
01.7	Description des ouvrages de façades	P 18

01.1 Généralités du chapitre gros œuvre

01.1.1 Étendue des travaux

01.1.1.1 Travaux à réaliser

Les travaux à réaliser par le présent Lot sont essentiellement les suivants :

- L'aménagement de chambres dans un dortoir et création de salle d'eau individuelle

01.1.1.2 Prestations à la charge du présent Lot

Les prestations à la charge de la présente entreprise dans le cadre de son marché comprendront implicitement :

- L'amenée, la mise en place, la maintenance et le repli en fin de travaux des installations de chantier ;
- La fourniture, le transport et la mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché ;
- Tous les échafaudages, agrès, engins ou dispositifs de levage (ou descente) nécessaires à la réalisation des travaux ;
- Tous les percements, saignées, rebouchages, scellements, raccords, etc. dans les conditions précisées aux documents contractuels ;
- La fixation par tous moyens de ses ouvrages ;
- L'enlèvement de tous les gravois de ses travaux ;
- La protection des ouvrages jusqu'à la réception ;
- L'établissement des plans d'exécution dans le cas où ils sont à la charge de l'entrepreneur selon CCAP ;
- La protection des ouvrages des autres corps d'état pouvant être détériorés ou salis par les travaux du présent Lot ;
- La main d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc. de ses ouvrages en fin de travaux et après réception ;
- La mise à jour ou l'établissement de tous les plans « comme construit » pour être remise au maître de l'ouvrage à la réception des travaux ;
- La quote-part de l'entreprise dans les frais généraux du chantier et le compte prorata, le cas échéant et tous les autres frais et prestations même non énumérés ci-dessus, mais nécessaires à la réalisation parfaite et complète des travaux ;
- Les nettoyages du chantier en cours et en fin de travaux ;
- Le ramassage et la sortie des déchets et emballages ;
- Le tri sélectif des emballages et déchets et enlèvement hors du chantier, dans le respect de la législation en vigueur.

La remise au maître d'ouvrage lors de la réception de :

- La ou les notices de fonctionnement,
- La ou les notices d'entretien,

Seront également à la charge de l'entrepreneur du présent Lot, l'exécution des travaux annexes et accessoires, qui traditionnellement entrent dans le cadre des travaux de gros œuvre, notamment :

- Les rejingots à l'emplacement de toutes les baies extérieures sauf portes ;
- Les seuils en ciment au droit de toutes les portes extérieures sauf ceux recevant un revêtement particulier à la charge d'autre corps d'état ;
- Les réservations, percements, scellements, rebouchages, raccords, etc. dans les conditions définies aux documents du marché ;
- Les rebouchages et fermetures en temps opportun des trémies dans les différentes gaines techniques, conformément à la Réglementation Sécurité en vigueur ;
- Le nettoyage parfait et complet du vide-sanitaire, la sortie et l'enlèvement des gravois et décombres, le cas échéant et tous autres travaux annexes et accessoires même non énumérés ici, mais nécessaires à la finition complète et parfaite de l'œuvre.

01.1.2 Obligations de l'entrepreneur

01.1.2.1 Responsabilité de l'entrepreneur

L'entrepreneur restera toujours responsable des matériaux qu'il met en œuvre.

Il lui incombera de choisir les matériaux et produits les mieux adaptés aux différents critères imposés par la destination finale des locaux, dont notamment :

- La conformité à la réglementation ;
- Les conditions hygrométriques des locaux ;
- La nature et type de matériaux répondant aux impératifs de l'utilisation ;
- Les conditions particulières rencontrées pour le chantier ;
- La compatibilité des matériaux entre eux ;

Pour les matériaux et produits proposés par le maître d'œuvre, l'entrepreneur sera contractuellement tenu de s'assurer qu'ils répondent aux différents critères imposés par la destination finale des locaux.

Dans le cas contraire, il fera par écrit au maître d'œuvre les observations qu'il jugera utiles.

Le maître d'œuvre prendra alors toutes décisions à ce sujet.

01.1.2.2 Prix du marché

Les prix du marché comprendront implicitement :

- La protection des ouvrages jusqu'à la réception ;
- L'établissement des plans d'exécution dans le cas où ils sont à la charge de l'entrepreneur selon CCAP ;
- Si l'opération comporte plusieurs Lots, la protection des ouvrages des autres corps d'état pouvant être détériorés ou salis par les travaux du présent Lot ;
- La main d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc. de ses ouvrages, en fin de travaux et après réception ;
- Si l'opération comporte plusieurs Lots, la quote-part de l'entreprise dans les frais généraux du chantier et le compte prorata, le cas échéant et tous les autres frais et prestations même non énumérés ci-dessus, mais nécessaires à la réalisation parfaite et complète des travaux, ainsi que les travaux suivants :
 - Le nettoyage et l'enlèvement de toutes projections sur les parois verticales, plafonds et sols, etc., ainsi que de tous déchets et gravois résultant des travaux et leur enlèvement aux décharges publiques,
 - Les nettoyages du chantier en cours et en fin de travaux,
 - Le ramassage et la sortie des déchets et emballages,
 - Le tri sélectif des emballages et déchets et enlèvement hors du chantier, dans le respect de la législation en vigueur,

01.1.2.3 Études techniques - Plans d'exécution

L'ensemble des plans d'exécutions demandés dans le présent marché seront à la charge du présent lot. Ils devront être réalisés par un bureau d'étude compétant et transmis pendant la période de préparation au bureau de contrôle pour validation ainsi qu'au maître d'œuvre pour visa. Les travaux ne pourront commencer qu'une fois ces plans validés. Liste des plans :

- Plans structures

01.1.2.4 Obligation de résultat

Dans le cadre contractuel de son marché, l'entrepreneur sera soumis à une obligation de résultat : il devra livrer au maître d'ouvrage l'ensemble des ouvrages en complet et parfait état de finition en conformité avec la réglementation et les prescriptions du présent document, et il devra toutes les fournitures et prestations nécessaires quelles qu'elles soient pour obtenir ce résultat.

01.1.3 Spécifications et prescriptions générales

01.1.3.1 Contrôle et réception des matériaux sur chantier

Le maître d'œuvre se réserve le droit de procéder à des contrôles de conformité des matériaux et fournitures sur chantier avant mise en œuvre.

Pour les produits et matériaux relevant d'un Avis Technique, d'une qualification NF ou d'une certification, le contrôle se bornera à la vérification du marquage et au contrôle de l'aspect et de l'intégrité des produits.

En ce qui concerne les autres matériaux, l'entrepreneur devra justifier leur conformité.

Dans le cas contraire, le maître d'œuvre pourra faire réaliser des prélèvements et des essais par un organisme de son choix, aux frais de l'entrepreneur.

Les contrôles de conformité et le cas échéant les essais, se feront dans les conditions définies au chapitre « Documents de référence contractuels ».

Tous les matériaux défectueux et ceux non conformes le cas échéant, seront immédiatement remplacés.

01.1.3.2 Liaisons entre les corps d'état

A. Préambule

La liaison entre les différentes entreprises concourant à la réalisation du projet devra être parfaite et constante avant et pendant l'exécution des travaux.

Dans le cadre de cette liaison entre les entreprises :

- Chaque entrepreneur réclamera au maître d'œuvre en temps voulu toutes les précisions utiles qu'il jugera nécessaires à la bonne exécution de ses prestations ;
- Chaque entrepreneur se mettra en rapport en temps voulu avec le ou les corps d'état dont les travaux sont liés aux siens, afin d'obtenir tous les renseignements qui lui sont nécessaires ;
- Chaque entrepreneur devra travailler en bonne intelligence avec les autres entreprises intervenant sur le chantier, dans le cadre de la coordination d'ensemble ;
- Tous les entrepreneurs seront tenus de prendre toutes dispositions utiles pour assurer l'exécution de leurs travaux en parfaite liaison avec ceux des autres corps d'état.

À aucun moment durant le chantier, l'entrepreneur ne pourra se prévaloir d'un manque de renseignements pour ne pas effectuer des prestations lui incombant ou ne pas fournir des renseignements ou des plans ou dessins nécessaires aux autres corps d'état pour la poursuite de leurs travaux.

L'entrepreneur du présent Lot sera tenu de fournir, à la date prévue sur le planning, tous les plans d'exécution, les renseignements et les précisions concernant les dispositions ayant une incidence sur les autres corps d'état.

En cas d'erreur, de retard de transmission des documents ou d'omission, cet entrepreneur aura à supporter toutes les conséquences qui en découleront, tant sur ces propres travaux, que sur ceux des autres corps d'état.

En tout état de cause, l'entrepreneur du présent marché ne pourra en aucun se prévaloir ensuite, de manques de renseignements ou autres pour réclamer un supplément aux prix de son marché.

B. Coordination avant et pendant les travaux

Au cours de la période de préparation, l'entrepreneur du présent Lot devra :

- Remettre aux autres entreprises intéressées, toujours par l'intermédiaire du maître d'œuvre, tous les renseignements et éléments nécessaires pour guider les dites entreprises dans la préparation ou l'exécution des ouvrages pouvant avoir une influence sur l'exécution des travaux du présent Lot.

En complément aux prescriptions des DTU l'entrepreneur sera tenu :

- De s'informer auprès du maître d'œuvre des éventuelles sujétions particulières pouvant découler des conditions d'exploitation des locaux et pouvant avoir une influence sur ses travaux ;
- De prendre contact en temps opportun avec les entrepreneurs des autres corps d'état afin de prendre conjointement toutes dispositions pour assurer une parfaite coordination de leurs travaux respectifs.

01.2 Généralités du chapitre façades

01.2.1 Étendue des travaux

01.2.1.1 Travaux à réaliser

Les travaux à réaliser par le présent Lot sont essentiellement les suivants :

- Aménagement de chambres dans un dortoir et création de salle d'eau individuelle au gîte d'étape des Dentelles

01.2.1.2 Prestations à la charge du présent Lot

Les prestations à la charge de la présente entreprise dans le cadre de son marché comprendront implicitement :

- L'amenée, la mise en place, la maintenance et le repli en fin de travaux des installations de chantier ;
- La fourniture, le transport et la mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché ;
- Tous les échafaudages, agrès, engins ou dispositifs de levage (ou descente) nécessaires à la réalisation des travaux ;
- Tous les percements, saignées, rebouchages, scellements, raccords, etc. dans les conditions précisées aux documents contractuels ;
- La fixation par tous moyens de ses ouvrages ;
- L'enlèvement de tous les gravois de ses travaux ;
- La protection des ouvrages jusqu'à la réception ;
- L'établissement des plans d'exécution dans le cas où ils sont à la charge de l'entrepreneur selon CCAP ;
- La protection des ouvrages des autres corps d'état pouvant être détériorés ou salis par les travaux du présent Lot ;
- La main d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc. de ses ouvrages en fin de travaux et après réception ;
- La mise à jour ou l'établissement de tous les plans « comme construit » pour être remise au maître de l'ouvrage à la réception des travaux ;
- La quote-part de l'entreprise dans les frais généraux du chantier et le compte prorata, le cas échéant et tous les autres frais et prestations même non énumérés ci-dessus, mais nécessaires à la réalisation parfaite et complète des travaux ;
- Les nettoyages du chantier en cours et en fin de travaux ;
- Le ramassage et la sortie des déchets et emballages ;
- Le tri sélectif des emballages et déchets et enlèvement hors du chantier, dans le respect de la législation en vigueur.

La remise au maître d'ouvrage lors de la réception de :

- La ou les notices de fonctionnement,
- La ou les notices d'entretien,

Seront également à la charge de l'entrepreneur du présent Lot, l'exécution des travaux annexes et accessoires, qui traditionnellement entrent dans le cadre des travaux de gros œuvre, notamment :

- Les rejjngots à l'emplacement de toutes les baies extérieures sauf portes ;
- Les seuils en ciment au droit de toutes les portes extérieures sauf ceux recevant un revêtement particulier à la charge d'autre corps d'état ;
- Les réservations, percements, scellements, rebouchages, raccords, etc. dans les conditions définies aux documents du marché ;
- Les rebouchages et fermetures en temps opportun des trémies dans les différentes gaines techniques, conformément à la Réglementation Sécurité en vigueur ;
- Le nettoyage parfait et complet du vide-sanitaire, la sortie et l'enlèvement des gravois et décombres, le cas échéant et tous autres travaux annexes et accessoires même non énumérés ici, mais nécessaires à la finition complète et parfaite de l'œuvre.

01.2.2 Obligations de l'entrepreneur

01.2.2.1 Responsabilité de l'entrepreneur

L'entrepreneur restera toujours responsable des matériaux qu'il met en œuvre.

Il lui incombera de choisir les matériaux et produits les mieux adaptés aux différents critères imposés par la destination finale des locaux, dont notamment :

- La conformité à la réglementation ;
- Les conditions hygrométriques des locaux ;

- La nature et type de matériaux répondant aux impératifs de l'utilisation ;
- Les conditions particulières rencontrées pour le chantier ;
- La compatibilité des matériaux entre eux ;

Pour les matériaux et produits proposés par le maître d'œuvre, l'entrepreneur sera contractuellement tenu de s'assurer qu'ils répondent aux différents critères imposés par la destination finale des locaux. Dans le cas contraire, il fera par écrit au maître d'œuvre les observations qu'il jugera utiles. Le maître d'œuvre prendra alors toutes décisions à ce sujet.

01.2.2.2 Prix du marché

Les prix du marché comprendront implicitement :

- La protection des ouvrages jusqu'à la réception ;
- L'établissement des plans d'exécution dans le cas où ils sont à la charge de l'entrepreneur selon CCAP ;
- Si l'opération comporte plusieurs Lots, la protection des ouvrages des autres corps d'état pouvant être détériorés ou salis par les travaux du présent Lot ;
- La main d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc. de ses ouvrages, en fin de travaux et après réception ;
- Si l'opération comporte plusieurs Lots, la quote-part de l'entreprise dans les frais généraux du chantier et le compte prorata, le cas échéant et tous les autres frais et prestations même non énumérés ci-dessus, mais nécessaires à la réalisation parfaite et complète des travaux, ainsi que les travaux suivants :
 - Le nettoyage et l'enlèvement de toutes projections sur les parois verticales, plafonds et sols, etc., ainsi que de tous déchets et gravois résultant des travaux et leur enlèvement aux décharges publiques,
 - Les nettoyages du chantier en cours et en fin de travaux,
 - Le ramassage et la sortie des déchets et emballages,
 - Le tri sélectif des emballages et déchets et enlèvement hors du chantier, dans le respect de la législation en vigueur,

01.2.2.3 Études techniques - Plans d'exécution

L'ensemble des plans d'exécutions demandés dans le présent marché seront à la charge du présent lot. Ils devront être réalisés par un bureau d'étude compétant et transmis pendant la période de préparation au bureau de contrôle pour validation ainsi qu'au maître d'oeuvre pour visa. Les travaux ne pourront démarrer qu'une fois ces plans validés.

01.2.2.4 Obligation de résultat

Dans le cadre contractuel de son marché, l'entrepreneur sera soumis à une obligation de résultat : il devra livrer au maître d'ouvrage l'ensemble des ouvrages en complet et parfait état de finition en conformité avec la réglementation et les prescriptions du présent document, et il devra toutes les fournitures et prestations nécessaires quelles qu'elles soient pour obtenir ce résultat.

01.2.3 Spécifications et prescriptions générales

01.2.3.1 Contrôle et réception des matériaux sur chantier

Le maître d'œuvre se réserve le droit de procéder à des contrôles de conformité des matériaux et fournitures sur chantier avant mise en œuvre.

Pour les produits et matériaux relevant d'un Avis Technique, d'une qualification NF ou d'une certification, le contrôle se bornera à la vérification du marquage et au contrôle de l'aspect et de l'intégrité des produits.

En ce qui concerne les autres matériaux, l'entrepreneur devra justifier leur conformité.

Dans le cas contraire, le maître d'œuvre pourra faire réaliser des prélèvements et des essais par un organisme de son choix, aux frais de l'entrepreneur.

Les contrôles de conformité et le cas échéant les essais, se feront dans les conditions définies au chapitre « Documents de référence contractuels ».

Tous les matériaux défectueux et ceux non conformes le cas échéant, seront immédiatement remplacés.

01.2.3.2 Liaisons entre les corps d'état

A. Preamble

La liaison entre les différentes entreprises concourant à la réalisation du projet devra être parfaite et constante avant et pendant l'exécution des travaux.

Dans le cadre de cette liaison entre les entreprises :

- Chaque entrepreneur réclamera au maître d'œuvre en temps voulu toutes les précisions utiles qu'il jugera nécessaires à la bonne exécution de ses prestations ;
- Chaque entrepreneur se mettra en rapport en temps voulu avec le ou les corps d'état dont les travaux sont liés aux siens, afin d'obtenir tous les renseignements qui lui sont nécessaires ;
- Chaque entrepreneur devra travailler en bonne intelligence avec les autres entreprises intervenant sur le chantier, dans le cadre de la coordination d'ensemble ;
- Tous les entrepreneurs seront tenus de prendre toutes dispositions utiles pour assurer l'exécution de leurs travaux en parfaite liaison avec ceux des autres corps d'état.

À aucun moment durant le chantier, l'entrepreneur ne pourra se prévaloir d'un manque de renseignements pour ne pas effectuer des prestations lui incombant ou ne pas fournir des renseignements ou des plans ou dessins nécessaires aux autres corps d'état pour la poursuite de leurs travaux.

L'entrepreneur du présent Lot sera tenu de fournir, à la date prévue sur le planning, tous les plans d'exécution, les renseignements et les précisions concernant les dispositions ayant une incidence sur les autres corps d'état.

En cas d'erreur, de retard de transmission des documents ou d'omission, cet entrepreneur aura à supporter toutes les conséquences qui en découleront, tant sur ces propres travaux, que sur ceux des autres corps d'état.

En tout état de cause, l'entrepreneur du présent marché ne pourra en aucun se prévaloir ensuite, de manques de renseignements ou autres pour réclamer un supplément aux prix de son marché.

B. Coordination avant et pendant les travaux

Au cours de la période de préparation, l'entrepreneur du présent Lot devra :

- Remettre aux autres entreprises intéressées, toujours par l'intermédiaire du maître d'œuvre, tous les renseignements et éléments nécessaires pour guider les dites entreprises dans la préparation ou l'exécution des ouvrages pouvant avoir une influence sur l'exécution des travaux du présent Lot.

En complément aux prescriptions des DTU l'entrepreneur sera tenu :

- De s'informer auprès du maître d'œuvre des éventuelles sujétions particulières pouvant découler des conditions d'exploitation des locaux et pouvant avoir une influence sur ses travaux ;
- De prendre contact en temps opportun avec les entrepreneurs des autres corps d'état afin de prendre conjointement toutes dispositions pour assurer une parfaite coordination de leurs travaux respectifs.

01.3 Installation de chantier

Ce prix rémunère au forfait l'amenée en début de chantier, y compris la mise en place et location puis le repliement en fin de travaux des installations nécessaires à la bonne marche du chantier, conformément à la réglementation en vigueur.

Il comprendra notamment :

- Les frais d'installation et de fonctionnement des installations propres à l'entreprise et ses sous-traitants éventuels (baraquements de chantier, ateliers, bureaux, entrepôts, bureaux, sanitaires, etc.) et des installations particulières ;
- L'installation propre au personnel et au matériel de l'entreprise ;
- Les dépenses d'achat ou de location des terrains nécessaires à l'entreprise ;
- Les aménagements de ces terrains, des pistes et accès, y compris la fourniture et le transport de tous les matériaux nécessaires, ainsi que la démolition en fin d'utilisation ;
- La protection des arbres existants ;

- La fourniture à pied d'œuvre, la pose, la maintenance, le déplacement et la dépose des clôtures provisoires (de 1,30 m à 2 m) y compris la fourniture et la pose des portails pour les installations de chantier et la zone de chantier ;
- Les frais de fonctionnement propres au chantier ;
- Les frais d'entretien et de repliement des ateliers, entrepôts, bureaux, locaux, sanitaires et matériels pour le personnel et mis à la disposition du maître d'œuvre de manière provisoire ou définitive,
- Les frais de raccordement aux réseaux divers (eaux, électricité, téléphone, etc.) ainsi que le coût des consommations correspondantes,
- Les frais relatifs aux dispositions à prendre en matière d'hygiène et de sécurité conformément aux règlements en vigueur et au Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS) y compris matérialisation des points de rencontre et accès de secours ;
- Les frais relatifs à la réalisation d'un plan d'installations de chantier ;
- Les frais relatifs aux enquêtes auprès des concessionnaires aux recherches et localisations des réseaux, leur maintien et leur protection en service ;
- Les frais relatifs à l'entretien des installations de chantier pendant toute la durée des travaux :
la tenue d'un journal de chantier,
 - L'enlèvement des installations, le repli du matériel, la remise en état des lieux et l'évacuation des matériaux excédentaires,
 - Les frais relatifs à la communication avec les riverains nécessaires à la bonne réalisation du chantier (quel que soit le nombre de riverains),
- Les frais relatifs à l'éclairage provisoire de chantier en cas de nécessité.

Il tient compte de la situation particulière des ouvrages à réaliser et rémunère la totalité des aménagements provisoires que l'entreprise sera amenée à exécuter pour permettre à son personnel et à ses engins de chantier d'être à pied d'œuvre, ainsi que pour approvisionner le chantier sur le site même de chacune des parties d'ouvrage à construire.

01.3.1 Constat d'huissier

A la charge du présent lot, l'entrepreneur devra mandater un huissier pour faire un constat sur les avoisinants, le cas échéant, ainsi que les parties existantes conservées qui ne feront pas partie de la zone de travaux définie. Constat à réaliser avant et après travaux.

01.3.2 Clôtures grillagées de chantier

Fourniture et pose de grille de protection suivant plan d'installation et recommandation du CSPS, à savoir :

- Grille galvanisée de 2,00m x 2,00m sur plot béton avec colliers anti-vandalisme ;
- Portail grillagé avec fermeture à chaîne + cadenas + clefs en nombres suffisant pour les entreprises ;
- Panneaux de signalisation (Port des EPI, Accès interdit au public, ...etc).

Localisation

Suivant plan installation de chantier et remarques CSPS

01.3.3 Aménagement de chantier

Sont à la charge du présent lot :

- Exécution des branchements provisoires Eau, Évacuation, électricité ;
- Fourniture et pose d'un coffret électrique ;

● La fourniture et pose de cloisons provisoires en plaque de plâtre ou bois, selon choix entreprise, pour fermer l'accès au chantier provisoirement. Celle-ci devra être scotchée en sol, murs et plafonds pour éviter de laisser passer la poussière. Elle pourra être déplacée suivant la demande du maître d'oeuvre.

- Installation de la signalisation ;
- Installation commune de sécurité ;
- Création d'une aire de stockage et de circulation ;
- Benne de chantier : sans objet, les entreprises enlèveront leurs gravois quotidiennement ;

Cantonnement :

· Bureau de chantier : il sera mis à disposition par le maître d'ouvrage dans un local intérieur existant avec éclairage, cependant le titulaire du présent lot devra équiper les locaux avec, chauffage, table centrale, chaise en nombre suffisant, tableau d'affichage avec jeu de plans à jour mis à disposition en permanence.

· Affichage de la liste des numéros de téléphone correspondant aux concessionnaires, services et entreprises à prévenir ou à contacter en cas d'urgence.

· Sanitaires et vestiaires (20m²) en nombres suffisants : mis à disposition par le maître d'ouvrage ; Conformité aux normes en vigueur prescrites par le Code du travail. Ces locaux seront nettoyés hebdomadairement par l'entrepreneur.

Tous les frais d'entretien compris nettoyages, consommation en eau, électricité, fournitures, consommables et autres seront pris en charge par l'entrepreneur du présent lot, le cas échéant ;

01.3.4 Panneaux de chantier

Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose de panneaux signalétiques d'information présentant l'opération et les financeurs.

Il comprendra notamment :

- La fourniture du panneau et des supports nécessaires à son installation d'une dimension de .080 m X 1.20 m;
- La réalisation des lettres et logos adhésifs sur fond prélaqué ou sérigraphie, après validation écrite auprès du service de communication du maître d'ouvrage lors de la phase de préparation ;
- La mise en place et leur entretien pendant toute la durée du chantier ;
- La fourniture et la pose éventuelle de dispositifs de protection ;
- La dépose en fin d'opération et la remise en état des lieux.

01.4 Études d'exécutions

Ces prix rémunèrent au forfait, la réalisation jusqu'à l'approbation du maître d'œuvre et du bureau de contrôle :

- De l'ensemble des études d'exécution conformément au CCTP ;
- Du dossier de récolement des travaux et ouvrages réalisés sous format papier (3 exemplaires papier) et sous format informatique (3 clés USB) conformément aux prescriptions du CCTP.

Ces prix comprendront :

- Les recherches auprès des concessionnaires ;
- La réalisation des notes de calculs ;
- La réalisation des procédures d'exécution ;
- L'exécution des plans d'exécution : implantation et piquetage, plans de coffrages, de ferrailages, des profils en long, aménagement, nivellement, réseaux etc. ;
- Le dossier des travaux relatant sous forme synthétique le contenu des prestations effectuées ;
- L'exécution des plans de récolement, etc.

01.4.1 Plans d'exécutions

Ces prix rémunèrent au forfait, la réalisation jusqu'à l'approbation du maître d'œuvre et du bureau de contrôle :

- De l'ensemble des études d'exécution ;
- Du dossier de récolement des travaux et ouvrages réalisés sous format papier (3 exemplaires papier) et sous format informatique (3 clés USB) conformément aux prescriptions du CCTP.

Ces prix comprendront :

- Les recherches auprès des concessionnaires ;
- La réalisation des notes de calculs ;
- La réalisation des procédures d'exécution ;
- L'exécution des plans d'exécution : implantation et piquetage, plans de coffrages, de ferrailages, des profils en long, aménagement, nivellement, réseaux etc. ;
- Le dossier des travaux relatant sous forme synthétique le contenu des prestations effectuées ;
- L'exécution des plans de récolement, etc.

01.5 Description des ouvrages de déposes

01.5.1 Dépose équipement

Dépose de l'ensemble des équipements laissés sur place sur l'emprise du projet :

- Les travaux de déposes seront réalisés par tous moyens adaptés, comprenant la protection, les étaitements nécessaires, les calfeutrements anti-poussières, ... Liste non exhaustive ;
- La protection des ouvrages existants ainsi que des équipements existants seront dû par le présent lot, toute dégradations sera à sa charge ;
- Bâti de la cuisine, toilettes, plan vasque, baignoire, bac à douche, étagères, placards, KZ....Liste non exhaustive
- Enlèvement en déchetterie ;
- Raccords de sols, doublages et plafonds suite aux déposes le cas échéant ;

Localisation

L'ensemble des équipements laissés sur place, à définir par l'entreprise suivant visite.

01.5.2 Dépose des menuiseries extérieures et intérieures

Dépose de l'ensemble des menuiseries extérieures et intérieures existantes ainsi que leurs volets, les déposes seront effectuées avec soins et l'ensemble des gravois seront évacués en déchetterie :

- Les travaux de déposes seront réalisés par tous moyens adaptés, comprenant la protection, les étaitements nécessaires, les calfeutrements anti-poussières, ... Liste non exhaustive ;
- La protection des ouvrages existants ainsi que des équipements existants seront dû par le présent lot, toute dégradations sera à sa charge ;
- Dépose de la menuiserie extérieure avec ses volets, le cas échéant, ainsi que tous ses accessoires ;
- Évacuation en déchetterie ;
- La découpe soignée de la cloison existante ;
- La dépose des huisseries et des portes de distributions ;
- Évacuation en déchetterie ;
- Toutes sujétions de raccords avec les existants conservés ;

Localisation

La menuiserie extérieure avec sa porte et ses ouvrants, les 4 blocs portes de distribution du R-1 et du RDC.

01.5.3 Dépose de faux plafonds en dalles

Dépose de faux plafonds en dalles :

- Les travaux de déposes seront réalisés par tous moyens adaptés, comprenant la protection, les étaitements nécessaires, les calfeutrements anti-poussières, ... Liste non exhaustive ;
- La protection des ouvrages existants ainsi que des équipements existants seront dû par le présent lot, toute dégradations sera à sa charge ;
- Compris démontage de toute ossature en bois ou en métal, primaire et secondaire selon le cas ;
- Démontage des suspentes le cas échéant, dépose de toutes pointes, vis et autres accessoires de fixation ;
- Tous coupements, descellements le cas échéant, et toutes sujétions, sortie et enlèvement des gravois en déchetterie ;
- Y compris raccords ;
- Tout désordre, sur les existant conservés ou rénovés, lié aux déposes seront à la charge de l'entreprise ;
- Nettoyage et évacuation en déchetterie de l'ensemble des chutes, gravois... ;
- Coup de balai fin après évacuation ;

Localisation

Les faux plafonds en dalles du R-1 et du RDC.

01.5.4 Dépose de faux plafonds

Dépose de plafonds en plaques de plâtre, bois, briques :

- Les travaux de déposes seront réalisés par tous moyens adaptés, comprenant la protection, les étaitements nécessaires, les calfeutrements anti-poussières, ... Liste non exhaustive ;

- La protection des ouvrages existants ainsi que des équipements existants seront dû par le présent lot, toute dégradations sera à sa charge ;
- Compris démontage de toute ossature en bois ou en métal, primaire et secondaire selon le cas ;
- La dépose comprend, le faux plafond en plaque de plâtre et la laine de verre se trouvant au-dessus ;
- Démontage des suspentes le cas échéant, dépose de toutes pointes, vis et autres accessoires de fixation ;
- Tous coupements, descellements le cas échéant, et toutes sujétions, sortie et enlèvement des gravois.

Localisation

Le faux plafond en placo de la future SDE 1 et 2

01.5.5 Dépose de plinthes

Dépose de plinthes collés :

- Les travaux de déposes seront réalisés par tous moyens adaptés, comprenant la protection, les étaitements nécessaires, les calfeutrements anti-poussières, ... Liste non exhaustive ;
- La protection des ouvrages existants ainsi que des équipements existants seront dû par le présent lot, toute dégradations sera à sa charge ;
- Dépose sans réemploi de plinthes collés ou pointées, sur supports de toutes natures ;
- Enlèvement de l'ensemble des matériaux en déchetterie ;
- Y compris raccords au plâtre, MAP, mortier le cas échéant, sur l'ensemble des supports, celui-ci devra être réceptionné par le lot revêtement de sol pour pose de plinthes neuves ;
- Nettoyage et évacuation en déchetterie de l'ensemble des chutes, gravois...
- Coup de balai fin après évacuation
- Tout désordre, sur les existant conservés ou rénovés, lié aux déposes seront à la charge de l'entreprise.

Localisation

L'ensemble des plaintes du projet

01.5.6 Dépose de faïence

Dépose de faïence collées :

- Les travaux de déposes seront réalisés par tous moyens adaptés, comprenant la protection, les étaitements nécessaires, les calfeutrements anti-poussières, ... Liste non exhaustive ;
- La protection des ouvrages existants ainsi que des équipements existants seront dû par le présent lot, toute dégradations sera à sa charge ;
- Dépose sans réemploi de faïences, sur supports de toutes natures ;
- Enlèvement de l'ensemble des matériaux en déchetterie ;
- Y compris enlèvement de la colle ;
- **Y compris raccords au plâtre, MAP, mortier le cas échéant, sur l'ensemble des supports, celui-ci devra être réceptionné par le lot revêtement de sol pour pose de faïences neuves ;**
- Nettoyage et évacuation en déchetterie de l'ensemble des chutes, gravois...
- Coup de balai fin après évacuation
- Tout désordre, sur les existant conservés ou rénovés, lié aux déposes seront à la charge de l'entreprise.

Localisation

L'ensemble des faïences non conservées du projet suivant plan des déposes

01.5.7 Dépose de dallage

Dépose de dalles et de bacs à douches :

- Dépose de dalle de toute nature, y compris le bac à douche ;
- Enlèvement de l'ensemble des matériaux en déchetterie ;
- Y compris raccords au plâtre, MAP, mortier le cas échéant, sur l'ensemble des supports.
- Nettoyage et évacuation en déchetterie de l'ensemble des chutes, gravois...
- Coup de balai fin après évacuation
- Tout désordre, sur les existant conservés ou rénovés, lié aux déposes seront à la charge de l'entreprise.

Localisation

Les dallages des deux douches rénovées du projet

01.5.8 Démolition des cloisons existantes

Démolition de cloisons existante de toutes natures :

- Les travaux de démolitions seront réalisés par tous moyens adaptés, comprenant la protection, les étaitements nécessaires, les calfeutrements anti-poussières, ... Liste non exhaustive ;
- La protection des ouvrages existants ainsi que des équipements existants seront dû par le présent lot, toute dégradations sera à sa charge ;
- Démolitions à la pioche ou tout moyen approprié ;
- Enlèvement de tout matériaux intégrés aux cloisons : laine de verre, gaines électriques, câbles, appareils électriques, évacuations, arrivées d'eau....
- Enlèvement des gravois en déchetterie ;
- Nettoyage de l'ensemble du chantier après déposes ;
- Raccords de doublages, sols et plafonds suites aux déposes ;
- Toutes sujétions de raccords de sols, doublages et plafonds ;
- Surfaces comptées vide pour plein pour tenir compte de la dépose des cadres et ouvrants en menuiserie ;

Localisation

Les cloisons de la douche modifiée

01.5.9 Dépose de portes existantes

Le titulaire du présent lot devra lé dépose de portes existantes :

- Les travaux de déposes seront réalisés par tous moyens adaptés, comprenant la protection, les étaitements nécessaires, les calfeutrements anti-poussières, ... Liste non exhaustive ;
- La protection des ouvrages existants ainsi que des équipements existants seront dû par le présent lot, toute dégradations sera à sa charge ;
- Découpe proprement de la cloison en plaque de plâtre existante ;
- Dépose de l'hubriserie et de son cadre avec évacuation en déchèteerie ;
- Raccords de sols ;
- Coup de balai fin et nettoyage de la zone de travail ;

Localisation

Chambre 4 et chambre 2

01.5.10 Dépose habillage bois

Le titulaire du présent lot devra la dépose de l'habillage bois habillant la poutre de la SDE créée :

- Les travaux de déposes seront réalisés par tous moyens adaptés, comprenant la protection, les étaitements nécessaires, les calfeutrements anti-poussières, ... Liste non exhaustive ;
- La protection des ouvrages existants ainsi que des équipements existants seront dû par le présent lot, toute dégradations sera à sa charge ;
- Dépose de l'habillage ;
- Évacuation en déchèteerie ;
- Enlèvement de l'ensemble des matériaux et accessoire de l'habillage ;
- Coup de balai fin et nettoyage de la zone de travail ;

Localisation

L'habillage en bois de la poutre de la future SDE

01.5.11 Dépose de marche en béton

Dépose de marche en béton :

- Les travaux de déposes seront réalisés par tous moyens adaptés, comprenant la protection, les étaitements nécessaires, les calfeutrements anti-poussières, ... Liste non exhaustive ;
- La protection des ouvrages existants ainsi que des équipements existants seront dû par le présent lot, toute dégradations sera à sa charge ;
- Dépose de marche en béton ;
- Enlèvement de l'ensemble des matériaux en déchetterie ;
- Y compris raccords au mortier fin fin redressage éventuel, sur l'ensemble du support déposé ;
- Nettoyage et évacuation en déchetterie de l'ensemble des chutes, gravois...

- Coup de balai fin après évacuation
- Tout désordre, sur les existant conservés ou rénovés, lié aux déposes seront à la charge de l'entreprise.

Localisation

La marche d'escalier à l'extérieur

01.6 Description des ouvrages de gros oeuvre

01.6.1 Création d'ouverture en sous oeuvre

Création d'ouverture en sous oeuvre, selon étude structure (à la charge du présent lot). Toutes les précautions seront prises lors de la création de cette ouverture :

- Mise en sécurité de la zone ;
- Étaieement du plancher haut ;
- Démolition du mur avec enlèvement des gravois ;
- Ferrailage et coffrage selon étude structure ;
- Jambages en béton armé selon étude structure ;
- Temps de séchage ;
- Mise en place d'un linteau en fer ou d'un linteau en béton armé selon étude structure ;
- Bouchage du vide entre linteau et plancher (si mise en oeuvre par IPN ou HEA) par des matériaux durs ;
- Toutes sujétions de raccords avec l'existant.

01.6.1.1 SO1

Dimension : 0.93 x 2.10 m ;

- Y compris le doublage le long du mur intérieur (prévision) ;

Localisation

Entre la chambre 2 et future SDE

01.6.1.2 SO2

Dimension : 0.83 x 2.10 m

Localisation

Entre la chambre 4 et la future SDE

01.6.1.3 SO3

Dimension : 0.83 x 2.10 m

Localisation

Entre la chambre 6 et le toilette 3

01.6.1.4 SO4

Dimension : 0.83 x 2.10 m

Localisation

Entre la chambre 15 et le toilette 9

01.6.1.5 SO5

Dimension : 0.93 x 2.10 m

Localisation

La chambre PMR

01.6.2 Divers maçonnerie

01.6.2.1 Murs en agglomérés de ciment creux, ép. 20 cm

Réalisation de mur en maçonnerie d'agglomérés de ciment creux de 0.20m :

- Agglomérés en mortier de granulats lourds, dosé à 250 kg de CPJ-CEM II/A/ m3 ;

- Hourdage au mortier de ciment M1 dosé à 350 kg/ m3 ;
- Façon de joints, assises, arase... ;
- Toutes sujétions de mise en œuvre ;
- Y compris le linteau et les poteaux du futur fenestron ;

Localisation

Les rebouchages en agglo de l'ancien ensemble vitré (fenêtre et porte fenêtre) de la future SDE 1 et 2

01.6.2.2 Tranchées pour réseaux intérieurs et extérieurs

Mise en œuvre de tranchées pour réseaux EP / EU / Arrivée d'eau / Telecom / ENEDIS :

- La dépose éventuelle de revêtement de sol de toute nature ;
- Y compris les traverser de murs.
- Les terrassements en déblais et remblais ;
- Le réglage et le nivellement des fonds sur 10 cm de sable, pente à adapter au projet ;
- La fourniture et la pose de canalisation en PVC, EU, EP, gaines pour passage de câbles, télécom, suivant plan étude fluide ;
- La fourniture et la pose d'enrobage en sable avec grillage avertisseur, remblai ;
- Remise en l'état du sol, intérieur et extérieur ;

Localisation

L'ensemble des tranchées, suivant plan BET fluide

01.6.2.3 Regards EU plaque fonte

Fouille en terrain de toute nature, sortie et enlèvement des terres avec fourniture et mise en place de la rehausse en un ou plusieurs éléments, scellements des joints au mortier dans le cas de plusieurs éléments. Fourniture et pose de réhausse ainsi que de son tampon :

- Dimensions : 50 x 50 cm ;
- Tampon : plaque fonte.

Localisation

L'ensemble des regards EP suivant plan BET Fluide

01.6.2.4 Tuile à douille

Fourniture et pose de tuiles à douille, y compris son chapeau. Toutes sujétions de bonne mise en oeuvre sur toiture existante.

Localisation

Toiture du projet, selon demande lots techniques

01.6.2.5 Appui de fenêtre

Fourniture et pose d'appui de fenêtre et de seuils en pierre, les appuis auront un rejingot d'une hauteur de 3 cm minimum, ils seront encastrés dans les tableaux et seront coller avec la colle prévue à cet effet.

- Type de pierre : Saint Gens ;
- Congé et goutte d'eau ;
- Épaisseur : 8 cm ;

Localisation

Le fenestron du projet

01.6.2.6 Réserve pour lots techniques

Le titulaire du présent lot devra les réservations, dans l'ensemble des murs porteurs et de façade, à la demande des lots techniques.

Dimensions maximums : 40 x 40 cm ;

Localisation

Suivant demande lots techniques

01.6.2.7 Grille de défense

Le titulaire du présent lot devra la fourniture et la pose de grille de défenses :

- Matériaux : métal ;
- Type : barreaudage ;
- Fixation : par scellement ;
- Finition : thermolaqué ;
- Couleur : au choix du maître d'œuvre ;
- Dimensions ouverture F1 : 50 x 70 cm ;
- Dimensions ouverture fenestron existant : 50 x 70 cm ;

Localisation

Les deux fenestrons du R-1

01.6.2.8 Place de parking PMR

Fourniture et pose d'un panneau de signalisation, y compris scellement ainsi que d'une peinture de sol matérialisant la place :

Panneau :

- Panneau de Prescription : Arrêt et Stationnement Interdits
- Type : B6d
- Matière : Aluminium galvanisé avec profilé
- Épaisseur du couvre-chant : 34 mm
- Épaisseur aluminium : 15/10°
- Dimensions : Ø450 mm
- Dimensions standardisées : Miniature
- Classe : I
- Certification : NF, soit Norme Française, apposée au dos de chaque panneau.
- Fixation : Sur Poteau Rectangulaire avec brides ou sur Poteau Rond Ø60 mm avec brides.

Panonceau :

- Panonceau d'Indication : "Sauf PMR"
- Type : M6h
- Matière : Aluminium galvanisé avec profilé
- Épaisseur du couvre-chant : 34 mm
- Épaisseur aluminium : 15/10°
- Dimensions : 500 x 150 mm
- Texte : "Sauf"
- Coloris : Noir sur fond Blanc
- Pictogramme : PMR
- Classe : I
- Certification : NF, soit Norme Française, apposée au dos de chaque panneau.
- Fixation : Sur Poteau Rectangulaire avec brides ou sur Poteau Rond Ø60 mm avec brides.

Localisation

La place PMR

01.6.2.9 Clapicette à la chaux

Fourniture et pose d'une clapicette de 0.4 sur une épaisseur de 12 à 25 cm minimum, celle ci sera traitée avec un liant hydraulique de type "STABEX" ou équivalent, pour la création de la place de parking PMR :

- Compactage au compacteur à bille ;
- Protection des ouvrages pendant 7 jours, après la mise en œuvre, par film en polyéthylène ;
- Toutes sujétions de finitions ;

Localisation

La place de parking PMR

01.6.2.10 Bande de guidage

Le titulaire du présent lot devra la fourniture et la pose d'un bande guidage pour PMR :

- Fourniture et pose d'une bande guidage en résine gravillonnée ;
- Résine de type méthacrylate bi composant ;
- Y compris granulats et pochoir de guidage ;
- Granulats : type de "marbre" d'une épaisseur entre 2.5 et 5 mm
- Couleur : Gris ou blanc selon choix maître d'oeuvre ;

Localisation

De la place PMR à l'entrée du bâtiment

01.7 Description des ouvrages de façades

01.7.1 Travaux préparatoire sur façade existante

L'entrepreneur du présent lot devra la préparation des supports :

- Décroustage de l'ensemble des enduits existants de la façade ;
- Traitement éventuelle des fissures par ouverture de celle-ci à la disqueuse ou à la griffe, application d'un fixateur avec obturation au mortier de chaux. Deux couches d'un système d'imperméabilité en phase aqueuse ;
- Enlèvement des gravois en déchetterie ;
- Nettoyage de l'ensemble du chantier ;
- Toutes sujétions de bonne mise en oeuvre ;

Localisation

La façade EST et NORD

01.7.2 Enduit de façade supports anciens

Échafaudages

Le montage et le démontage devront être réalisés par une entreprise spécialisée ou par l'entreprise du présent lot, les employés intervenants pour le montage et le démontage devront avoir reçu la formation spécifique à cette prestation.

L'offre comprend le montage, le démontage, l'amenée et le repli, compris mise en œuvre des points d'ancrage, planchers de travail, garde-corps, plinthes sans que cette liste soit exhaustive et ce pour la durée du chantier.

Ils comprendront toutes les sujétions de protection (grillage en parties basse, tunnels au niveau des entrées...).

Les échafaudages répondront aux exigences de la norme NFP d'aout 2004.

Exécution d'un enduit de dressage :

- Purge en recherche des éléments non adhérents ;
- Enduit en produit prêt à l'emploi, de type et nature fonction de l'aspect de parement voulu ;
- Compris façon de toutes arêtes et cueillies ;
- Épaisseurs, mise en œuvre, conformes aux prescriptions du fabricant et de l'Avis Technique ;
- Type de produit à employer à définir par l'entrepreneur et le maître d'œuvre selon la finition du parement voulu ;
- Toutes sujétions de dépose de matériaux existant pour bonne mise en œuvre (gouttières.) ;
- Surface : compté vide pour plein pour les tableaux ;

Enduit de finition :

- Enduit en produit prêt à l'emploi, de type et nature fonction de l'aspect de parement voulu ;
- Compris façon de toutes arêtes et cueillies ;
- Épaisseurs, mise en œuvre, finitions, etc. conformes aux prescriptions du fabricant et de l'Avis Technique ;
- Y compris génoises ;
- Teintes au choix du maître d'œuvre dans la gamme existante ;
- Type de produit à employer à définir par l'entrepreneur et le maître d'œuvre selon la finition du parement voulu ;
- Toutes sujétions de repose de matériaux après mise en œuvre terminée ;

- Surface : compté vide pour plein pour les tableaux.
- **Y compris l'habillage de la poutre bois par brique et/ou nergalto selon choix entreprise, cet habillage devra pouvoir recevoir un enduit de finition pour être uniforme avec la façade ;**
- Finition du parement : frottassé fin

Localisation

L'ensemble des enduits de la façade EST et NORD de la chambre 2, SDE 1 et SDE 2